
LA GESTION DES AIDES DE L'ETAT POUR LE LOGEMENT OUTRE-MER

Ministère concerné	Outre mer
Programmes concernés	Conditions de vie outre-mer
Contexte de l'audit	<p>Le ministère de l'outre-mer consacre une part croissante de son budget réservé au logement à la politique de résorption de l'habitat insalubre (75.000 logements ne répondent pas aux normes minimales de salubrité, soit 15 % des résidences principales des DOM et de Mayotte). En 2004 et 2005, près de 50 M€ sont réservés à la résorption de l'habitat insalubre (contre 18 M€ en 1998).</p> <p>Malgré cet effort, l'insalubrité de l'habitat ne recule pas de manière significative en raison :</p> <ul style="list-style-type: none">• De la lourdeur des procédures et de la lenteur des opérations (7 à 10 ans en moyenne) ;• Du coût important par logement insalubre traité ;• Des difficultés rencontrées par les services de l'Etat dans le suivi opérationnel des opérations.
Objectifs de l'audit	<p>L'audit devra formuler des propositions pour :</p> <ul style="list-style-type: none">• Améliorer les procédures réglementaires et les circuits administratifs de gestion des projets de façon à les simplifier et à raccourcir les délais de traitement des opérations ;• Améliorer la prévisibilité du coût des opérations et les conditions de leur équilibre financier.
Composition de l'équipe d'audit	Inspection générale des finances Conseil général des ponts et chaussées Inspection générale de l'administration Contrôle général économique et financier